



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-04-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2021

Le premier avril deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-six mars deux mil vingt et un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Eric CATHELINÉAU, Lydie BARATON, Annie MARSALUT, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie GEFFARD, Anthony PEIGNON, Karine MORIN, Marie-Sandrine GIRARD, Laura LUSSEAU.

Absents excusés : Patrice NIVAUT, Karine OLIVIER

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Au début de la séance, l'Assemblée compte 19 élus votants.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 4 mars 2021

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 4 mars 2021, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur PEIGNON entre dans la salle. L'Assemblée compte 20 élus votants.

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales

Monsieur ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture » ; détaille les derniers dossiers, notamment l'envoi d'un courrier aux propriétaires de parcelles constructibles souhaitant les vendre. La collecte des données personnelles, avec leur consentement, permettra au service administratif de mettre en relation le propriétaire avec un acheteur potentiel se présentant à l'accueil de la mairie.

Concernant le brûlage des déchets verts, il y a eu une confusion sur la réglementation. Un agriculteur ou un particulier, propriétaire d'une parcelle, peut brûler une taille de haies bocagères ou de bosquets agricoles. Une autorisation doit être déposée en mairie, sur papier libre avec un plan cadastral de la parcelle et les services d'incendie doivent être avertis du jour du brûlage des déchets verts. Enfin, Monsieur ROUSSELOT rappelle qu'une distance réglementaire entre le brûlot et un bâtiment est de 50 mètres et de 200 mètres d'un bois.

Au sujet des modifications du PLUi, tous les agriculteurs potentiellement concernés ont été contactés. La révision du PLUi va bientôt être soumise à la communauté de communes Val de Gâtine.

Pour conclure, Monsieur ROUSSELOT précise que la réhabilitation des logements (Soutiers-Presbytère Saint-Pardoux) va se réaliser au printemps, les travaux nécessitant la coupure du chauffage et de l'eau.

Monsieur BONNIN, représentant la commission « Economie-Développement local » ; précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir une réunion de commission intercommunale « tourisme » en visio et de courte durée. La présentation du projet de la Francette et du développement des randonnées pédestres et cyclistes intéresse les représentants à la communauté de communes Val de Gâtine.

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales

Monsieur FAVREAU entre dans la salle. L'Assemblée compte désormais 21 élus votants.

Monsieur GUINARD, représentant la commission « Bâtiments-Voirie-Cimetière », apporte un complément d'informations sur la structure de la voirie, Route d'Allonne et Route de Saint-Pardoux. Une déflexion, mesurant l'évolution d'une voirie sous l'effet d'un phénomène physique, a été réalisée par AREA URBANISME. Du fait du passage conséquent des camions, la route s'est dégradée plus vite que prévu. La commission propose, au cours de cette séance, de valider une solution mieux-disante, tant au niveau technique que financier. Un accord à l'amiable est envisagé avec l'entreprise qui a réalisé les travaux et la Municipalité.

FINANCES : Vote des comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes

Monsieur le Maire présente un diaporama, pour chaque budget, à disposition de l'Assemblée sur l'extranet élus et pour le public, sur le site internet communal.

Budget **Principal** : Fonctionnement

Recettes : 1 348 400,94 €
 Dépenses : 910 041,96 €
 Excédent 2020 : 438 358,98 €
 Excédent reporté N-1 : 376 597,97 €
 Excédent de clôture à inscrire au budget 2021 : 815 646,47 €

Budget **Principal** : Investissement

Recettes : 834 651,24 €
 Dépenses : 612 365,76 €
 Excédent 2020 : 222 285,48 €
 Excédent reporté N-1 : -196 161,32 €
 Excédent de clôture à inscrire au budget 2021 : 26 124,16 €

Budget annexe « **Ensemble immobilier Le Poirier** » : Fonctionnement

Recettes : 9 751,69 €
 Dépenses : 0,00 €
 Excédent 2020 : 9 751,69€
 Excédent reporté N-1 : 98 973,73 €
 Excédent total à inscrire au budget 2021 : 3 079,92 €

Budget annexe « **Ensemble immobilier Le Poirier** » : Investissement

Recettes : 88 119,38 €
 Dépenses : 55 316,38 €
 Excédent 2020 : 32 802,88 €
 Excédent reporté N-1 : - 138 448,38 €
 Excédent total à inscrire au budget 2021 : 0,00 €

FINANCES : Vote des comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes

Budget annexe « **Village Les Chaumes** » : Fonctionnement

Recettes : **53 916,00 €**
Dépenses : **41 086,50 €**
Excédent 2020 : **12 829,50 €**
Excédent reporté N-1 : **0,00 €**
Excédent total à inscrire au budget 2021 : **13 061,50 €**

Budget annexe « **Village Les Chaumes** » : Investissement

Recettes : **41 086,50 €**
Dépenses : **31 668,00 €**
Excédent 2020 : **9 418,50 €**
Excédent reporté N-1 : **- 9 009,00 €**
Excédent total à inscrire au budget 2021 : **409,50 €**

Monsieur le Maire quitte la salle. L'Assemblée compte désormais 20 votants.

Après échanges et discussions, Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2020, pour le budget annexe village des chaumes, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après échanges et discussions, Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte administratif 2020, pour le budget annexe village des chaumes, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après échanges et discussions, Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2020, pour le budget annexe ensemble immobilier le Poirier, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après échanges et discussions, Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte administratif 2020, pour le budget annexe ensemble immobilier le Poirier, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après échanges et discussions, Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2020, pour le budget principal, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Vote des comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes

Après échanges et discussions, Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte administratif 2020, pour le budget principal, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur le Maire rejoint la salle. L'Assemblée compte désormais 21 votants.

FINANCES : Vote des budgets primitifs 2021 du budget principal et des budgets annexes

Monsieur le Maire présente un diaporama, pour chaque budget, à disposition de l'Assemblée sur l'extranet élus et pour le public, sur le site internet communal.

Budget Principal

Fonctionnement			
Dépenses de fonctionnement		Montants	
011	Charge à caractère général	353 550,00 €	18,2%
012	Charges du personnel	536 114,00 €	27,6%
014	Attribution compensation	102 718,57 €	5,3%
023	Opération de transfert entre section	767 577,35 €	39,5%
042	Ecritures d'amortissement	13 180,16 €	0,7%
65	Autres charges de gestion courante	101 421,00 €	5,2%
66	Charges financières	11 000,00 €	0,6%
67	Charges exceptionnelles	39 600,00 €	2,0%
22	Dépenses imprévues	20 110,61 €	1,0%
Total des dépenses de fonctionnement		1 157 583,73 €	
Total des dépenses fonctionnement + imprévues		1 177 694,34 €	
Total des dépenses de fonctionnement + 023		1 945 271,69 €	
Recettes		Montants	
002	Excédent résultat reporté 2020	613 189,39 €	31,5%
013	Atténuation de charges	36 000,00 €	1,9%
70	Ventes de produits et services	48 600,00 €	2,5%
73	Impôts et taxes	556 074,50 €	28,6%
74	Dotations, participations, FCTVA	615 201,05 €	31,6%
75	Autres produits de gestion courante	47 500,00 €	2,4%
76	Produits financiers	0,00 €	0,0%
77	Produits exceptionnels	3 155,00 €	0,2%
75	Reversement BA des Chaumes	25 551,75 €	1,3%
Total recettes de fonctionnement		1 945 271,69 €	

Investissement			
Dépenses d'investissements		Montants	
001	Déficit résultat reporté 2020	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilés	53 500,00 €	
020	Dépenses imprévues	20 000,00 €	
21 & 23	Opération 113 : Bâtiments	127 492,02 €	8,3%
	Opération 131 : Voirie	60 891,19 €	4,0%
	Opération OPNI : Acquisition de matériels	150 140,43 €	9,8%
	Opération 162 : Cimetière	15 000,00 €	1,0%
	Opération 14 : Maison des jeunes	30 000,00 €	2,0%
	Opération 167 : Défense incendie	4 000,00 €	0,3%
	Opération 169 : Acquisition de voirie	100 000,00 €	6,5%
	Opération 172 : Château-Bourdin	550 356,55 €	35,9%
	Opération 174 : Abords Le Poirier	9 000,00 €	0,6%
	Opération 10 : La Francette	330 000,00 €	21,5%
	Opération 183 : Bazonnaire	25 000,00 €	1,6%
	Opération 185 : Site Internet	9 000,00 €	0,6%
	Opération 186 : Aménagement espaces verts	87 000,00 €	5,7%
	Opération 11 : Restaurant scolaire	20 000,00 €	1,3%
	Opération 12 : Boulangerie (BA Poirier)	4 231,49 €	0,3%
Opération 13 : MAM	10 000,00 €	0,7%	
Total Opérations investissement		1 532 111,68 €	
Total des dépenses Investissement		1 585 611,68 €	
Total des dépenses (investissement + imprévues)		1 605 611,68 €	
Recettes d'investissement		Montants	
021	Opération de transfert entre section	767 577,35 €	47,8%
001	Excédent résultat reporté 2020	26 124,16 €	1,6%
040	Ecritures d'amortissement	13 180,16 €	0,8%
16	Emprunt	0,00 €	
13	Subventions d'investissement	546 622,74 €	34,0%
1068	Réaffectation résultat 2020 (RAR)	202 457,08 €	12,6%
10	FCTVA	32 319,44 €	2,0%
10	Taxe d'aménagement	4 000,00 €	0,2%
			0,0%
2738	Remboursement avance faite BA Chaumes	9 330,75 €	0,6%
024	Produit de cession	4 000,00 €	0,2%
Total des recettes d'investissement (sans emprunts)		1 605 611,68 €	
Total des recettes (avec emprunts)		1 605 611,68 €	

FINANCES : Vote des budgets primitifs 2021 du budget principal et des budgets annexes
Budget principal

	DEPENSES TTC	RECETTES TTC
FONCTIONNEMENT	1 945 271,69	1 945 271,69
INVESTISSEMENT	1 696 878,91	1 696 878,91

Monsieur CATHELINEAU suggère de baisser de 10 000 euros, la recette potentielle de la taxe foncière non bâtie. Il craint que certains contribuables n'impactent pas le lissage à la hausse, notamment les habitants de la commune de Soutiers.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas d'accord avec cette remarque. Un effort de 15 000 euros a été consenti, en 2019, à la création de la commune nouvelle. Il précise que de nombreux aménagements ont été réalisés sur les deux communes, que des recettes de subvention sont recherchées ou vont l'être. Selon lui, la baisse de cette taxe n'est donc pas justifiée.

Après cette remarque et les échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2021, pour le budget principal, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Budget annexe « Ensemble immobilier Le Poirier »

	DEPENSES H.T	RECETTES H.T
FONCTIONNEMENT	3 895,02	3 895,02
INVESTISSEMENT	105 645,50	105 645,50

Après discussions et les échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2021, pour le budget annexe 'Ensemble immobilier le Poirier', avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Budget annexe « Village les Chaumes »

	DEPENSES H.T	RECETTES H.T
FONCTIONNEMENT	57 220,75	57 220,75
INVESTISSEMENT	32 077,50	32 077,50

Après discussions et les échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2021, pour le budget annexe 'Village les Chaumes', avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Affectations de résultat du budget principal et d'un budget annexe

- **Budget Principal :**
 - En fonctionnement : + 612 867,02 €
 - En investissement : + 26 124,15 €
 - Dont part affectée au 1068 : **202 457,08 €**
- **Budget annexe « Ensemble immobilier Le Poirier » :**
 - En fonctionnement : + 108 725,42 €
 - En investissement : - 105 645,50 €
 - Dont part affectée au 1068 : **105 645,50 €**
- **Budget annexe « Les Chaumes » :**
 - En fonctionnement : + 12 829,50 €
 - En investissement : + 9 418,50 €
 - **Pas d'affectation de résultat au 1068 pour ce budget annexe**

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de résultat, du budget principal, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de résultat, du budget annexe ensemble immobilier le Poirier, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Vote du taux d'imposition pour les logements vacants

Monsieur le Maire rappelle la réglementation, à savoir : « Les communes autres que celles visées à l'article 232 (commune de + de 50 000 habitants) peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis, assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant aux établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre, **les logements vacants depuis plus de deux années**, au 1er janvier de l'année d'imposition. La vacance s'apprécie au sens des V et VI de l'article 232 ».

Cette taxe n'étant pas instituée par la Municipalité avant la suppression progressive de la taxe d'habitation, la commune peut instaurer, dès à présent, la THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants). Elle sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le taux de THLV est le même que le taux de TH (taxe d'habitation). Pour mémoire, le taux de TH est figé en 2020, 2021 et 2022, à 14,15%. Néanmoins, en 2023, les collectivités retrouveront leur pouvoir de fixer un nouveau taux de la THLV, conjointement à la TH.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'instauration de la taxe d'imposition pour les logements vacants, à un taux de 14,15 % et ce, à compter du 1^{er} janvier 2023, avec :

- 19 voix « pour »,
- 1 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

FINANCES : Autorisation donnée au Maire d'ester en justice

Une affaire d'escroquerie, concernant des factures réglées indûment à une entreprise fictive, au cours de l'année 2015-2016 a concerné 23 communes et un hôpital. Pour notre commune, le préjudice s'élève à 3 175,96 euros.

Ce dysfonctionnement a permis de renforcer le contrôle des factures réceptionnées, entre le service administratif et le service technique. Un suivi particulier est depuis réalisé, entre les bons de livraison et les factures juste réceptionnées.

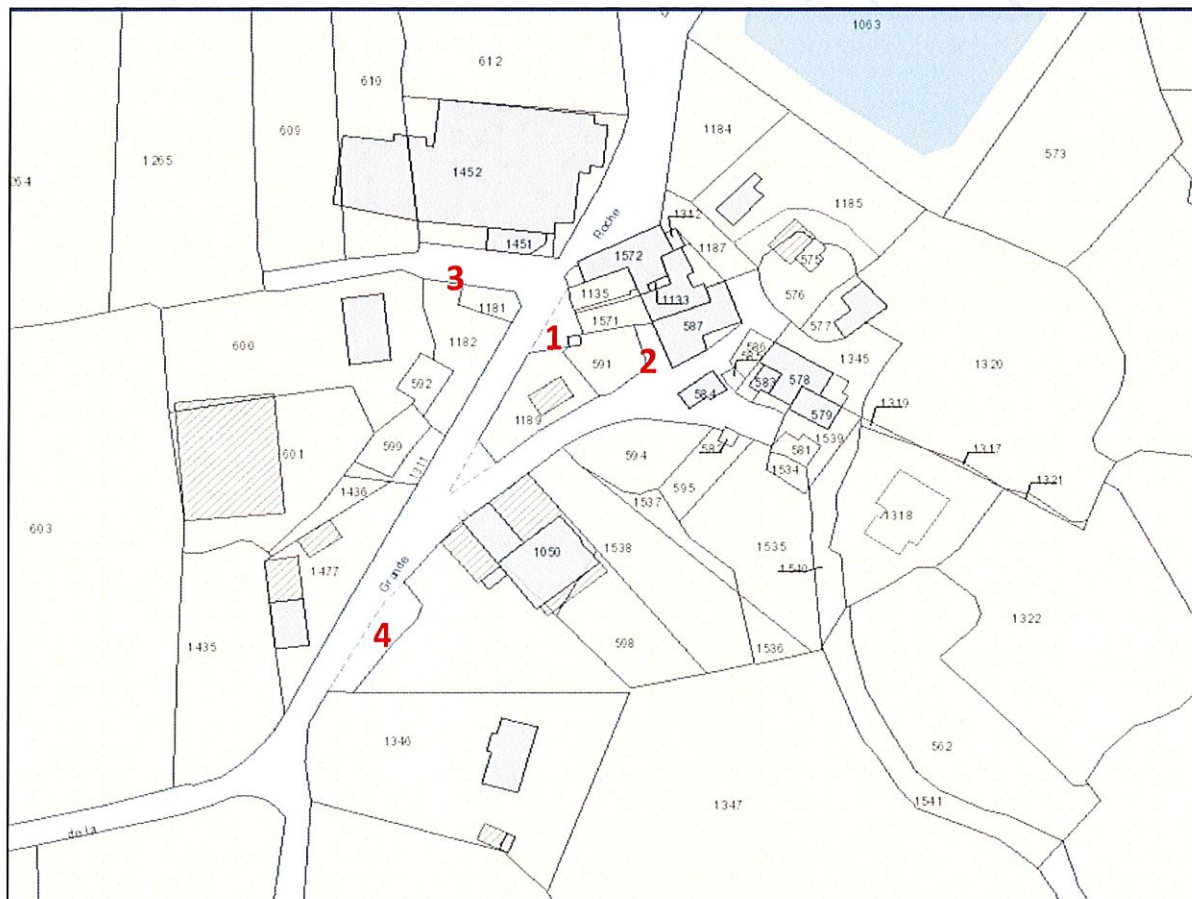
L'escroc a été démasqué. Une plainte a été déposée en justice. L'Assemblée est donc sollicitée pour autoriser Monsieur le Maire à représenter les intérêts de la commune devant la justice.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à ester en justice, pour cette affaire de fausses factures, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Cession la Grande Roche – Saint-Pardoux - Délai de voirie

M. Romuald TRAVERS et Mme Aurore DANIEL nous avaient fait la demande de rachat du délaissé de voirie attenant à leur propriété. Une réunion avec les habitants de la Grande Roche s'est tenue en mairie le samedi 20 février. Une enquête a été faite par les services administratifs, dans le but de connaître l'intérêt des habitants pour ces différents délaissés de voirie.



VOIRIE : Cession la Grande Roche – Saint-Pardoux - Délaiisé de voirie

- Délaiisé 1 : proposé à Romuald TRAVERS et Aurore DANIEL – accepté
 Délaiisé 2 : proposé à Martial FAVRE et Amandine PACAULT – accepté
 Délaiisé 3 : proposé à Yvon et Nicole BRUNET – accepté
 Délaiisé 4 : proposé à Jean-Denis PACAULT - refus

Les délaissés 1, 2 et 3 de voirie sont cédés à l'euro symbolique. Les frais de bornage et de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Madame RIGAUDEAU précise qu'il est nécessaire de prendre deux décisions : premièrement, constater le délaissé qui n'est plus utilisé dans la voirie communale et dans un second temps, proposer à l'Assemblée de valider les délaissés aux personnes intéressées. Monsieur le Maire prend bonne note de cette remarque.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de constater les délaissés qui ne sont plus utilisés dans la voirie communale et d'accepter les modalités de cession des délaissés de voirie, au lieu-dit la Grande Roche, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention.

VOIRIE : Travaux de gestion des eaux pluviales la Bazonnaire – Saint-Pardoux

Les travaux débuteraient en haut de la Rue des six chemins, dans le bourg et se termineraient à la résidence d'accueil. Trois devis ont été sollicités et ont été étudiés par la commission « Bâtiments-Voirie-Cimetière ».

GENEIX		EIFFAGE		BONNEAU	
Proposition TTC	Remarque	Proposition TTC	Remarque	Proposition TTC	Remarque
23 340,77	Réalisation d'une tranchée pour éclairage public (1 872€). Pas d'acodrain	25 470,11	Pas de proposition d'éclairage public.	23 954,76	Pose d'acodrain avec raccordement au collecteur existant (2 174,40 €). Eclairage public compris.

La commission suggère la proposition des établissements BONNEAU, adaptée au besoin formulé par la Municipalité. Les travaux pourraient commencer au printemps.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider la proposition mieux-disante, formulée par l'entreprise BONNEAU, pour la somme de 23 954,76 euros TTC, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention.

VOIRIE : Travaux de gestion des eaux pluviales la Bazonnaire – Saint-Pardoux

En complément de la validation du devis, pour les travaux d'eaux pluviales, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le plan de financement suivant, dans le cadre du plan « cap relance » proposé par le Département :

Dépenses H.T		Recettes H.T	
<i>Travaux voirie</i>		<i>Département</i>	
Aménagement sécurisation voie douce route des six Chemins	19 962,30	Cap Relance	12 085,00
		<i>Autofinancement</i>	7 877,30
TOTAL	19 962,30	TOTAL	19 962,30

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le plan de financement ci-dessus, dans le cadre du dispositif départemental de relance économique, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Définition zone d'intervention de la voirie intercommunale

Monsieur GUINARD détaille quelques ajustements, évoqués en commission communale « Bâtiments-Voirie-Cimetière », pour présenter une nouvelle zone d'intervention de réfection de voirie effectuée par la communauté de communes Val de Gâtine.

Élément de découpage	Montant TTC	Longueur voirie rénovée en mètre linéaire
TOTAL INSTALLATION DE CHANTIER	424,20 €	
TOTAL VC DE LA GUELTIERE	1 584,06 €	380
TOTAL VC DE LA VEILLERIE	3 286,32 €	500
TOTAL VC DE LA GRANDE VERGNONNIERE	16 812,12 €	2 600
TOTAL VC DE L'EGUIERE	5 145,60 €	1 585
TOTAL VC DU VILLAGE DES TOUCHES	9 866,52 €	1 150
TOTAL VC DE LA SIMONIERE SUD	1 688,16 €	410
TOTAL VC DU VIRAGE DE LA CHAUVINIERE	6 085,20 €	65
TOTAL VC DE LA SIMONIERE NORD	4 797,72 €	700
TOTAL MARCHE	49 689,90€	7 390

La route de la Mariolière initialement prévue sera réalisée lors de la campagne 2022 ; son état permet d'attendre encore une année. Les travaux sont prévus avant le début de l'été.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider la zone d'intervention de la communauté de communes Val de Gâtine, pour la réfection de la voirie détaillée ci-dessus, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Contrat de maintenance d'éclairage public

Monsieur le Maire a rencontré une nouvelle fois, avec Monsieur GUINARD, un représentant de l'entreprise SEOLIS, concernant le contrat de maintenance d'éclairage public et son renouvellement, au 1^{er} mai .

Au préalable, un constat sur site a été effectué, avec un élu et un agent technique, poste par poste. Gérédis va effectuer des remises aux normes urgentes, pour les compteurs en moins bon état.

Prix des prestations	
Prestations conformément aux Conditions Générales de Vente	Prix HT
IRIS PERFORMANCE & SECURITE	
▪ Diagnostic du parc EP	Offert <i>(valeur de 21€ / PL)</i>
▪ Préconisations techniques et Conseils en économie d'énergie	Offert
▪ Mise à niveau sécuritaire	0 €
COMPLEMENT « PERFORMANCE & SECURITE »	
<input type="checkbox"/> Mise à niveau relative aux évolutions réglementaires : suppression de lanternes à vapeur de mercure Remise sur entretien et maintenance	3 865,69 €
IRIS ENTRETIEN & MAINTENANCE	
▪ Entretien initial ▪ Garantie pièces et main d'œuvre ▪ Elagage des points lumineux ▪ Entretien périodiques annuels ▪ Mise à disposition de Lum'Iris (logiciel de gestion et de maintenance)	22 617,97 € soit 5 654,49 € / an
OPTION « ENTRETIEN & MAINTENANCE »	
<input type="checkbox"/> Visite supplémentaire de contrôle des lampes et de nettoyage des lanternes	Sur devis

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider les détails du renouvellement du contrat de maintenance éclairage public, proposé ci-dessus par l'entreprise SEOLIS, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Maison des Assistantes Maternelles – Frais d'études

La commune a acheté en 2020 un terrain à proximité de l'Ombrelle, d'une surface de 431 m², dans la perspective d'une construction d'une maison des assistantes maternelles.

Le constat est que les assistantes maternelles de la commune dans les 10 années à venir sont nombreuses à partir en retraite. Il y a peu de renouvellement en jeunes assistantes maternelles, pour le moment.

La demande de garde d'enfants reste importante sur la commune. On dénombre encore de 15 à 20 naissances / an sur la commune. C'est un nouveau mode de garde complémentaire à ceux existants.

Le planning d'investissement pourrait correspondre avec leur planning souhaité d'installation, possiblement en septembre 2022.

Le bureau municipal propose de lancer une consultation pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre et l'élaboration d'un avant-projet sommaire. Une somme de 10 000 euros a été inscrite au budget, en dépense d'investissement. Cet APS sera un guide à la décision.

TRAVAUX : Maison des Assistantes Maternelles – Frais d'études

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à lancer une consultation, pour une prestation de maîtrise d'œuvre pour la conception d'un avant-projet sommaire de maison des assistantes maternelles, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

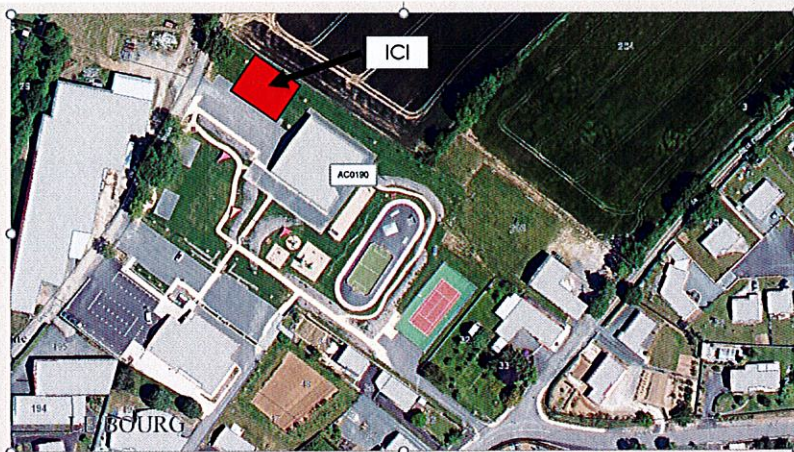
TRAVAUX : Installation d'agrès sportifs à l'espace multi-activités

Le souhait de la commission communale « Associations » est de compléter l'offre de loisirs sur l'espace multi-activités. Les efforts importants pour la jeunesse permettent d'envisager des aménagements en direction des adolescents et des jeunes adultes et par extension, tout public adulte. Les équipements sont en accès PMR.

Une première consultation a été menée auprès de 5 entreprises pour étayer le projet et affiner la demande auprès des prestataires. Les 5 entreprises sollicitées sont : Playgonnes ; Eden Com ; PCV ; Manutan ; Proludic. Cette dernière n'a pas souhaité répondre.

Le projet s'est orienté vers :

- ✓ Un espace fitness avec une station proposant divers agrès et des éléments complémentaires
- ✓ Un espace Street Workout
- ✓ Un sol amortissant et un revêtement sans entretien
- ✓ Un parcours senior à Château-Bourdin



TRAVAUX : Installation d'agrès sportifs à l'espace multi-activités

Les 4 propositions ont été étudiées en commission « association » :

- ✓ **Manutan** : 39 763 € (la proposition ne répond pas aux exigences de la demande)
- ✓ **Eden Com** : 60 899 € (pose sur gazon naturel ; station Fitness moins complète (4 agrès))
- ✓ **PCV** : 64 900,80 € (proposition conforme ; équipe de monteurs propre à l'entreprise)
- ✓ **Playgones** : 83 095 € (proposition conforme)

Au regard des devis et des propositions techniques, la commission a retenu la proposition de l'entreprise PCV. Suite à la dernière rencontre avec l'entreprise, il a été souhaité d'optimiser l'installation et améliorer l'offre avec des agrès individuels plus qualitatifs. Le prix est resté identique, car une remise commerciale de 3 000 euros a été concédée.

Monsieur FAVREAU attire l'attention sur la nécessité de drainer le terrain, où seront installées ces structures, car l'eau de pluie a tendance à stagner à cet endroit. De plus, le gazon synthétique supporte mal l'humidité. Il propose de créer une noue ou de surélever la plateforme où seront posées les nouvelles structures.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider la solution la mieux-disante formulée par PCV, pour un montant TTC de 64 900,80 euros, concernant l'acquisition des agrès sportifs, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Une demande de subvention va être déposée prochainement auprès de l'Agence Nationale du Sport. Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée pour valider le plan de financement suivant :

Dépenses H.T		Recettes H.T	
Achat d'agrès sportifs à l'espace multi-activités	54 084,00	<i>Etat</i>	
		Agence Nationale du Sport	27 042,00
		<i>Autofinancement</i>	27 042,00
TOTAL	54 084,00	TOTAL	54 084,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le plan de financement, concernant l'acquisition d'agrès sportif, auprès de l'agence nationale du sport avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Avenant à la convention du dispositif 'argent de poche'

Monsieur le Maire évoque le dispositif 'argent de poche' et les jeunes qui l'ont utilisé, depuis le 1^{er} janvier 2021 :

Récapitulatif des demi-journées pour le dispositif argent de poche de l'année 2021 :

	Février					Total
Léane	10					10
William	5					5
Auguste	5					5
						0
						0
						0
						0
Total	20	0	0	0	0	20
TOTAL AUTORISE A CE JOUR						40

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider l'avenant à la convention du dispositif 'argent de poche', pour 100 demi-journées supplémentaires, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention.

Informations et questions diverses

- Les prochaines réunions de conseil municipal sont prévues :
 - Jeudi 6 mai
 - Jeudi 3 juin
 - Jeudi 1 juillet
 - Jeudi 9 septembre
- Le samedi 3 avril, est prévue la visite d'une maison senior à Largeasse (Joël BONNET-Annie MARSAULT-Marie-France TALINEAU-Johann BARANGER). Un compte-rendu sera fait lors d'une prochaine séance du conseil municipal.
- Le conseil d'administration de l'EHPAD est programmé le mercredi 14 avril.
- Monsieur le Maire précise qu'il est présent en mairie, pour les affaires courantes, les lundis et vendredis. Les samedis sont réservés aux rendez-vous avec les habitants.
- Monsieur FAVREAU demande si les trottoirs, dans le bourg de Saint-Pardoux, vont être tous nettoyés. Il déplore que seuls, quelques trottoirs et le monument aux Morts ont été décapés, ce qui dénote avec le reste du Bourg. Monsieur le Maire et Monsieur GUINARD lui répondent que ce travail sera demandé au service technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,
 Johann BARANGER

